VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAS DE LIMITE PAS DE RESERVE.

VENTE EN PARTAGE DE PRODUCTEUR DE BONS REVENUS

BATISSES DOUBLES, SIMPLES ET A DEUX ETAGES,

PREMIER, QUATRIEME ET SIXIEME DISTRICTS.

ACTIONS COMPTES COURANTS ETC.

Succ. George Loeck et al vs les Mineurs Gertrude Loeck et al — 97,115. Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER—Cicero A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 17 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un jugement rendu le 20 juin 1911 et signé le 20 juin 1911 par Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C et dont la teneur suit, savoir: "Considérant que le 13 juin 1911 par le juge dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après et effets mobiliers décrits comme suit, à savoir—

1. Un lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations dans le Quatrième District, dans l'Ilet 276 borné par les rues Washington, Sixième, Dryades et Rempart, désigné comme lot 2, mesurant 42 pieds de face à la rue Washington sur 200 pieds de profondeur, situé à 108 pieds de l'encoignure de la rue Rempart. Numéros municipaux 1920-22 rue Washington, étant un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté.

2. Un lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations dans le Quatrième District, l'Ilet 276 borné par les rues Washington, Sixième, Dryades et Rempart, mesurant 28 pieds de face à l'avenue Washington 200 pieds de profondeur sur une première profondeur de 100 pieds sur le côté vers la rue Dryades de la se rétrécit 3 pieds et à une deuxième profondeur de 100 pieds et à une largeur de 25 pieds dans le fond, composé de 25 pieds du lot 19 et 3 pieds du lot D. Nos municipaux 1916-18 avenue Washington. Etant un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté et une chambres dans le fond.

3. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le même District et tel que la propriété ci-dessus, désigné sur le plan d'assessement comme lot 16, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur 125 pieds de profondeur, numéros municipaux 2842-43 rue Dryades, étant un cottage double ayant 6 chambres de chaque côté.

4. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District, dans l'Ilet 283, borné par les rues Rempart, Saratoga, Sixième et Washington, désigné comme lot 16, mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de 150 pieds, numéros municipaux 2836-38 rue Saratoga étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

5. Un lot de terre avec bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Quatrième District, dans l'Ilet 283, borné par les rues Washington, Quatrième, Howard et Rempart, mesurant 32 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et quatre lignes. Numéros municipaux 2213-15 rue Quatrième étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

6. Deux lots de terre dans le Quatrième District, dans l'Ilet 445, borné par les rues Premier, Deuxième, Prieur et Johnson, désignés par les numéros 17 et 18, le lot 17 mesurant 31 pieds de face à la rue Deux ème sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces, le No 18 mesurant trente pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Deux ème sur une profondeur de façade à la rue Prieur de 126 pieds 6 pouces, plus ou moins, formant l'encoignure des rues Deuxième et Prieur.

8. Un lot de terre avec améliorations, etc., dans le Premier District, l'Ilet 500, borné par les rues Poydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désigné comme lot 17, mesurant 30 pieds et 4 pouces de face à la rue Poydras, 29 pieds 11 pouces et 7 lignes dans le fond, 96 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot 16 et 94 pieds sur la ligne du lot 18. Numéros municipaux 2052-54 rue Poydras étant un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté.

9. Un lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, l'Ilet 500 borné par les rues Poydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désigné par le No 15, mesurant 30 pieds et 3 pouces de face à la rue Poydras, 30 pieds sur la ligne du fond, 98 pieds sur la ligne du lot 17 et 99 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé. Numéros municipaux 2050 rue Poydras étant une bâtisse à deux étages ayant environ 12 chambres.

10. Un morceau ou portion de terre, avec tous les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Quatrième District, formant le lot 2-1, borné par les rues Rousseau, Washington, Saratoga et Quatrième, étant une partie du lot 3, vers la rue Quatrième, mesurant quinze pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, numéros municipaux 2723 rue Sud Rempart, un cottage simple ayant 3 chambres.

11. Un lot ou portion de terre avec toutes les améliorations, etc., dans le même District et tel que ci-dessus, désigné par les et les A et B, mesurant par George De Armas le 26 octobre 1906, le lot A mesurant 31 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur et le lot B mesurant 14 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, numéros municipaux 2725-27-29 rue Sud Rempart.

12. Un lot de terre, avec améliorations dans le Sixième District, lot No 1—Fr borné par les rues Pine, Elm, Lowerline et Magnolia, de la de par le No 20, mesurant 30 pieds de face à la rue Lowerline sur 120 pieds de profondeur. Numéros municipaux 1017-19 rue Lowerline, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

Aussi vingt et une actions de la New Orleans Land Co., valeur au pair $10 chacune.

Vingt cinq actions de la National Realty Co. Ltd., valeur au pair $10 chacune.

Vingt cinq actions de la Third District Savings Bank and Trust Co., valeur au pair $10 par action.

Quatre vingts actions de la Colonial Bank and Trust Company.

Un lot de comptes courants.

Conditions—Comptant pour les actions et comptes courants. Propriétés Foncières: Une moitié ou plus comptant, la balance à un, deux et trois ans, à 6 0/0 par an, payable par versements égaux, l'acquéreur devant fournir une première hypothèque sur la propriété vendue, avec assurance contre l'incendie, et payer les taxes de ville et de l'Etat. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et des polices non expirées d'assurances et de payer pour les actes de vente pardevant E. L. Neill, notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur.

J. F. C. Waldo et Gabriel Fernandez, avocats pour les mineurs.

16 jun—16 23 30—août 6 13 17

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE—SANS LIMITE NI RESERVE

SPLENDIDES PROPRIETES PRODUCTRICES DE REVENUS

Dans le Cœur du Quartier des Affaires de la rue Dryades

Portant les Nos Municipaux 1212-14-16-18-20-24 rue Dryades,

Se Composant de deux Cottages Doubles, un Cottage Simple et une Maison de Résidence à deux étages, Actions, Meubles, etc.

Succ. Barthel, épouse de Geo. H. Dougall Jr. et al vs mineurs de Herbert Hugo et Henry Frank Schneider—No 97,617—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI le 5 septembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre rendu le 25 juillet 1911, et signé le 31 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, les effets ci-après décrits mobiliers et immobiliers, à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dryades, Clio, Erato et Baronne, désigné par la lettre A sur un plan de Damery & Waddill, daté du 28 juin 1911.

Ledit terrain mesure 17 pieds 10 pouces 2 lignes (17' 10" 2''') de façade rue Dryades, la même largeur à l'arrière sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces 6 lignes (110' 9" 6''') entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires de ces défendeurs de la succession de Fred Barthel No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C. O. B. 240, folio 366.

Les améliorations se composent d'un cottage simple ayant sept chambres, portant le Municipal 1224 rue Dryades.

2. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent, situé dans les mêmes District et carré que le précédent, désigné sur le même plan que le terrain B. Ledit terrain mesure 35 pieds, 5 pouces 0 ligne (35' 5" 0''') de façade rue Dryades la même largeur à l'arrière, sur 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes (110' 9" 6''') de profondeur entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les personnes et les défendeurs de la succession de Fred Barthel No 96,365 et du dossier de la Cour Civile de District et de Record C. O. B. 240, folio 366.

Les améliorations se composent d'un spacieux cottage double chaque côté ayant sept chambres, portant les Nos municipaux 1218-20 rue Dryades.

3. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans les mêmes district et carré que les premiers décrits et désignés sur le même plan que le terrain C. Ledit terrain mesure 34 pieds, 0 pouce 7 lignes de façade rue Dryades, sur 37 pieds 0 pouce sur les lignes de derrière, sur une profondeur de la ligne du terrain B 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes (110' 9" 6''') entre ligne de côté ayant une profondeur de 45 pieds, 6 pouces 0 ligne (45' 6" 0''') sur une allée commune, les terrains C et D plus une profondeur sur la ligne du lot D de 65 pieds 3 pouces 6 lignes (65' 3" 6''). Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et défendeurs de la succession de Fred. Barthel, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C. O. B. 240, folio 366. Les améliorations se composent d'un cottage double de cinq chambres, deux chambres à l'arrière portant les Nos municipaux 1214-16 rue Dryades.

4. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, etc., situé dans le même District et tel premièrement décrite et désignée sur le même plan que le lot D. Ledit lot mesure 16 pieds 2 pouces 3 lignes (16' 2" 3''') de face à la rue Dryades, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces 6 lignes (110' 9" 6''') entre lignes égales et parallèles, lequel dit lot est contigu au lot C pour une distance de 45 pieds 3 pouces 6 lignes (45' 3" 6''') et limité en commun par 45 pieds 6 pouces 0 ligne (45' 6" 0''), laquelle allée est en commun aux lots C et D. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthel, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant enregistré dans le livre des transferts 240, folio 366.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple à deux étages, huit chambres, hangar, etc., connue comme No 1212 rue Dryades.

5. Six actions du fonds-capital de la Teutonia Insurance Company de la ville de la Nouvelle-Orléans, représentées par certificat No 214, valeur au pair de $100 chacune.

6. Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans cette affaire.

Conditions—Comptant pour les actions, effets et meubles de maison. Propriété foncière comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1911, pour les frais de tous certificats, et pour l'acte de vente pardevant Alvin E. Hebert, notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage de l'acte de vente. 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

John Dymond, Sr., avocat des demandeurs.

E. W. Robaw, avocat des défendeurs.

Harry Mooney, avocat des défendeurs.

1 août—1 6 13 20 27—sept 3 5

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D, 97,022.

Succession de AUGUSTIN MARION BENEDIC.

VENTE SANS LIMITE OU RESERVE.

Quatre Splendides Terrains dans le Sixième District,

2 Faisant Face à l'Avenue Napoléon et 2 Faisant Face à la rue Sud Franklin,

Dans l'Ilet borné par les rues Jena et Sud Liberté.

—AUSSI—

50 Actions Ordinaires de la New Orleans Railway & Light Company.

12 Actions de la Lambou-Noel Lumber and Manufacturing Company.

1 Action de la Young Men's Gymnastic Club.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi.

MARDI, LE 29 AOUT 1911.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée Succession de Augustin Marion Benedict, Dossier No 97,022, le dit ordre daté et signé du 25 juillet 1911, je vendrai à l'enchère publique, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° (12) Douze actions de la Lambou, Noel Lumber and Manufacturing Co., représenté par certificat No 17, délivré à Augustin M. Benedic, le 28 janvier 1895, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

2° (50) Cinquante actions du fonds-capital de la New Orleans Railway and Light Co. (common), représentées par certificat "C" No 1,272, au nom de Augustin M. Benedic, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

3° Certificat No 3,939 de la Young Men's Gymnastic Club daté du 20 avril 1893, pour une action du fonds-capital dudit club, valeur au pair de cinquante ($50) dollars.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 344, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Sud Franklin et Sud Liberté, désignés par les Nos 2 et 4 sur un devis par H. C. Brown, voyer, annexé à un acte passé pardevant Jno C. Ward, notaire en cette ville, le 20 mars 1896, d'après lequel devis ledit lot No 2 commence à un point soixante pieds de l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue S. Franklin, contigu au lot 4, et chacun des dits lots, mesurant trente pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds, cinq pouces et quatre lignes (120' 5" 4''') entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et défendeurs de la succession de Fred Barthel No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant enregistré dans le livre des transferts 240, folio 366.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple à deux étages, huit chambres, hangar, etc., connue comme No 1212 rue Dryades.

5. Six actions du fonds-capital de la Teutonia Insurance Company de la ville de la Nouvelle-Orléans, représentées par certificat No 214, valeur au pair de $100 chacune.

6. Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans cette affaire.

Conditions—Comptant pour les actions, effets et meubles de maison. Propriété foncière comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1911, pour les frais de tous certificats, et pour l'acte de vente pardevant Alvin E. Hebert, notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage de l'acte de vente. 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

John Dymond, Sr., avocat des demandeurs.

E. W. Robaw, avocat des défendeurs.

Harry Mooney, avocat des défendeurs.

1 août—1 6 13 20 27—sept 3 5

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE

—EN—

PARTAGE

W. Harry Clark vs Mlle Katie O'Connor et als.

No 97,585—Cour Civile de District, Division "C".

COTTAGE SIMPLE DE CHOIX,

Ayant 7 Chambres, Chambre à Bain Moderne,

1215 RUE MILAN,

Entre les rues Colisée et Perrier.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD.—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 14 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 27 juillet, et le jugement signé en cour ouverte le 4 août 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Milan, Colisée, Perrier et Marengo. Lesdits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 4 mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur. Ledit lot No 5 mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme le No 1215 rue Milan, et comprennent un cottage simple contenant 7 chambres, chambre à bain, connections d'eau et d'égout, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en dessous et en plus du prix d'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1911. L'acte de vente pardevant Arthur B. Leopold, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

13 août—13 20 27—sept 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE

William F. Sherwood vs Henry Graham, et als.

No 90,009—Cour Civile de District—Division B.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Trois Terrains de Valeur

Rue Irma, borné par les rues Lower Line, Pine et Ann.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL—Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 20 octobre 1909, et le jugement signé en cour ouverte le 26 octobre 1909, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Pine, Irma et Ann, désignés comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'Ilet No 54, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Irma, autrefois Louisa, sur cent vingt pieds de profondeur formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de M. et Mme Vicco Caraitsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 95,802—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John F. Sullivan, avocat de fait de Mme Sophie Sontag, épouse de Hector Terni, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Arthur Landry, avocat.

12 août—13 16 21

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Par Miltenberger & Hincks

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPH PURPE.

No 97,525—Cour Civile de District, Division "C".

SANS LIMITE OU RESERVE.

Cottage Double dans le 4me District.

Terrain 50' x 111', Mesure Française.

Nos 615-617 RUE STE-MARIE,

Entre les Rues St-Thomas et Clouet.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger Jr., Encanteur—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre signé le 14 juillet 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par le Chemin Fleurie, rues St Thomas, autrefois Fulton, Ste-Marie et Chippewa, désigné par le No 3 sur un plan par C. F. Zumpe, voyer, daté du 12 mai 1831, déposé pour référence et cité de H. B. Tenas notaire, et que la mesure exacte de ladite face à la rue Ste-Marie est de quatorze pieds et plus, fondeur mesure trente pieds. Les bâtisses et améliorations à ladite sont désignées par les Nos 615-617 rue Ste-Marie.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant chaque huit chambres ayant cuisine à part dans l'ordre, avec grand hangar dans le fond du No 617, citerne, etc., grande cour.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1911, en sus et en plus du prix de la vente. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant Chas. I. Denégre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS, Encanteurs 235 rue Baronne.

Anthony H. Rossi, avocat.

23 juin—23 30—août 6 13 20 24

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR

E. H. Farrar vs St. Louis, New Orleans, Atlantic Canal and Transportation Company.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. No 97,150.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI 22 AOUT 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan au plus haut enchérisseur, pour du comptant, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 13 juillet 1911, dans la susdite affaire—

Toute la propriété mobilière et immobilière qu'il y a et toutes les franchises de la St. Louis New Orleans Atlantic Canal and Transportation Company et particulièrement la propriété suivante:

1° La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par acte No 116 de la Législature de l'Etat de la Louisiane de 1890, pour qu'elle fasse usage et améliore le Bayou Dupré dans la paroisse St-Bernard comme partie de son canal et le cours d'eau du Lac Borgne à la rivière Mississippi.

2. La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à Richard Stewart et ses associés par acte No 98 des lois de 1855 pour relier les eaux de la rivière Mississippi et du Lac Borgne par un canal à travers la paroisse de St Bernard, laquelle franchise fut vendue à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par Stewart et ses associés.

Toutes les franchises ci-dessus décrites ayant été vendues et étant devenues la propriété de ladite St Louis, New Orleans Atlantic Canal and Transportation Company comme les successeurs de la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Richard Lyons, recevant.

21 jui—21 30—août 6 20 22

Morgan-Jacobs, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence.

No 2401-2403 rue Ste-Anne, Encoignure Tonti.

August Kraemer vs Les Mineurs Kraemer No 97,088.

JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, le 19 juillet 1911, ainsi conformément à un ordre signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, le 3 août 1911 dans l'affaire de August Kraemer vs Les Mineurs Kraemer, No 97,088, du dossier de ladite Cour et adressé à Samuel L. Jacobs, Bureau No 331 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Tonti, Rocheblave et Dumaine, formant le coin des rues Ste Anne et Tonti et mesurant trente pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur et façade à la rue Tonti de quatre-vingt huit pieds, d'après un plan dressé par Girous et Castaing, daté du 15 octobre 1850 et déposé parmi les registres de C. C. Ladreyers, ancien notaire en cette ville, comme plan No 4 de son livre de plans.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, payer pour l'acte de vente pardevant Theodore A. Beck, notaire, payer pour tous les certificats et déposer 10 0/0 sur l'adjudication avec

MORGAN-JACOBS, INC., S. L. JACOBS, Encanteur.

6 août—6 13 20 27—sept 3 6 7

Louis C. Spear & Co

Maison Double à Deux Etages.

No 2115 Promenade Carondelet, entre les rues Johnson et Galvez.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co. Louis C. Spear, Encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, conformément à un jugement rendu le 2 juin 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Julius Anderson, No 92,103, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 270, borné par la Promenade Carondelet, les rues Johnson, Galvez et St-Pierre; ledit lot commence à une distance de 91 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 175 pieds 10 pouces sur la ligne de côté le plus près de la rue Galvez, et 174 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne vers la rue Johnson, et 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Acquis par le défunt Julius Anderson de Geo. Eike, le 27 avril 1903, par acte pardevant J. F. Meunier, notaire, enregistré dans le Bureau des Transferts 192, folio 327.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages (retirée de la banquette), ayant galerie sur le devant et sur le côté, et quatre ou cinq chambres de chaque côté. Lieu d'aisances et autres convenances, aussi une grande cour sur le côté, convenable pour le commerce de bois et de charbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de payer pour les taxes de 1911 et pour tous certificats. L'acte de vente devant être passé pardevant Rhalbred M. Stafford, notaire, en cette ville aux frais de l'acquéreur.

L. H. Burns, avocat du demandeur.

W. H. Robinson avocat du défendeur.

6 août—6 13 20 27—sept 3 7

Succession de Ching Sing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 97,875—Division B—Attendu que James P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ching Sing, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

15 août—15 19 24

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE DE VALEUR

Ayant chemin pour voiture

835 RUE ST-ANDRE

Entre les Rues Laurel et Annonciation, Six Chambres, Couverture en Ardoises Retiré de la Banquette, près du Marché Magasin, Eglises et Ecoles.

Succession de Caroline Sauer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 97,573.

IL sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 5 septembre 1911, à midi, par JAS A. BRENNAN Sr, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, avec toutes les droits, privilèges et voies y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 103, borné par les rues St-André, Ste-Marie, Laurel et Annonciation, désigné par la lettre P sur un plan de C. U. Lewis, voyer, daté du 17 avril 1909, d'après lequel plan ledit lot mesure vingt-six (26') pieds quatre et trois septièmes de lignes (4 3/7) lignes de face à la rue St-André, la même largeur dans le fond et cent vingt-sept (127') pieds dix (0") pouces et cinq (5''') lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1911, tous les certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant Chas. I. Denégre, notaire. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente.

6 août—6 13 20 27—sept 3 5

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion sans pareille pour le manufacturier, le capitaliste, le spéculateur, l'opérateur, le "home seeker", le jardinier, le fermier, (3) ilets de terre. Positivement sans limite. Bien situés. JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne. Renseignements complet sera annoncé le jour de la vente. Succession de Robert W. Smith No 96,084 de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 1er août 1911, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, servitudes, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magistrat (maintenant Dergenois), Law, St-Antoine et Bagatelle (maintenant Beauregard), originalement désignés comme un lot sous le No 1, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lesdits lots formant l'encoignure des rues St-Antoine et Dergenois.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, en-dessous et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. M. Graham, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, avocat.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Gillise.

No 96,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 20 juillet 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No 1546, autrefois l'Ilet No 116, borné par les rues Hope, Duels, St-Antoine et Annette, originellement désigné comme un lot sous le No 12, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, prescriptions, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 1374, autrefois l'Ilet No 105 du Faubourg Marigny, borné par les rues Magistrat (maintenant Dergenois), Law, St-Antoine et Bagatelle (maintenant Beauregard), originalement désignés comme un lot sous le No 1, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lesdits lots formant l'encoignure des rues St-Antoine et Dergenois.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, en-dessous et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente aux frais